

Publié le 23 janvier 2025

Zones de revitalisation du centre-ville : 277 nouvelles communes classées

Un arrêté du 31 décembre actualise la liste des communes classées en ZRCV.



Les zones de revitalisation des centres-villes (ZRCV) ont été instaurées par la loi de Finances pour 2020 afin d'aider les collectivités à redynamiser leur centre-ville. Le dispositif permet, pour les communes ayant signé une opération de revitalisation du territoire (ORT) de décider, par délibération, d'exonérer partiellement ou totalement de taxe foncière et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) les entreprises commerciales ou artisanales.

Un arrêté du 31 décembre ajoute 294 communes à la liste des communes classées en ZRCV et en supprime 17.

Arrêté du 31 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2020 constatant le classement de communes en zone de revitalisation des centres-villes, JORF n°0001 du 1 janvier 2025

- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/12/31/ATDB2431463A/jo/texte>

D'autres articles, publiés par Cadre de Ville, peuvent vous intéresser :

[Sobriété foncière et développement des territoires sont loin d'être incompatibles rappelle l'Ademe dans son avis sur le ZAN](#)

[Une nouvelle cartographie pour identifier les espaces en surchauffe](#)